



INTERPOL

# iARMS

Le système de gestion des données sur les armes illicites et traçage



iARMS

## Qu'est-ce que iARMS ?

Le système INTERPOL de gestion des données sur les armes illicites et traçage (iARMS) facilite l'échange d'informations et la coopération entre les services chargés de l'application de la loi sur la criminalité liée aux armes à feu. Cette plateforme en ligne :

- met à disposition un système centralisé permettant aux services chargés de l'application de la loi du monde entier de signaler la perte, le vol ou le trafic/la contrebande d'armes à feu, et d'effectuer des recherches sur des armes à feu ;
- facilite la transmission des demandes internationales de traçage d'armes à feu et des réponses à ces demandes, ainsi que le suivi des demandes transmises.



Ce projet est financé par l'Union européenne.

## Qu'est-ce que le traçage des armes à feu ?

Le traçage des armes à feu est le suivi systématique d'une arme à feu découverte ou saisie, depuis son lieu de fabrication ou son importation légale dans un pays jusqu'à son dernier propriétaire connu, en passant par les diverses ventes et cessions intermédiaires. Il nécessite une étroite coopération au niveau international entre les polices, les douanes et les services de surveillance des frontières. L'Instrument international de traçage adopté en 2005 désigne INTERPOL comme un partenaire clé pour la mise en œuvre d'activités liées au traçage des armes à feu.

Le traçage des armes à feu permet :

- d'établir un lien entre un suspect et une arme à feu dans le cadre d'une enquête judiciaire ;
- de repérer d'éventuels trafiquants d'armes ;
- de dégager les tendances en matière de criminalité liée aux armes à feu.

Le traçage des armes à feu est un élément essentiel de la stratégie internationale et du cadre définis aux fins de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous toutes ses formes.

# LE SYSTÈME DE GESTION DES DONNÉES SUR LES ARMES ILLICITES ET TRAÇAGE

## Quelles fonctionnalités iARMS offre-t-il ?

Les fonctionnalités de iARMS peuvent être classées en trois catégories.

**Le module Gestion des enregistrements concernant des armes à feu** permet aux fonctionnaires autorisés des services chargés de l'application de la loi :

- de créer, gérer et partager avec rapidité et en toute sécurité des enregistrements concernant des armes à feu perdues, volées ou faisant l'objet d'un trafic/de contrebande ;
- d'informer rapidement et facilement un pays de la saisie d'une arme à feu enregistrée dans le système ;
- d'élaborer des rapports et des analyses sur des armes à feu perdues, volées ou faisant l'objet d'un trafic/de contrebande.

**Le module Gestion des demandes de traçage** est une plateforme simple à utiliser qui vise à faciliter les opérations internationales de traçage d'armes à feu. iARMS permet aux fonctionnaires autorisés des services chargés de l'application de la loi :

- d'envoyer une demande de traçage ;
- de lire, suivre et exporter les demandes de traçage entrantes et sortantes ;
- de répondre à une demande de traçage entrante ou de formuler un commentaire à son sujet ;
- de mettre à jour l'état d'une demande de traçage ;
- d'élaborer des rapports et des analyses sur les demandes entrantes et sortantes.

**Le module Statistiques et Analyse** permet aux pays membres d'INTERPOL d'analyser des données nationales sur la criminalité liée aux armes à feu grâce au traçage de ces armes, et d'élaborer des rapports adaptés aux besoins.

## À propos du programme sur les armes à feu

Outre le danger qu'elles représentent pour la sécurité des citoyens de tous pays, les armes à feu utilisées à des fins illicites font peser, de manière plus générale, une menace sur la sûreté, la paix, la stabilité et le développement dans le monde. Faciles à dissimuler et à transporter, elles assurent des profits substantiels aux trafiquants d'armes légères et de petit calibre illicites.

Chaque année, des armes à feu sont employées dans plus de 245 000 meurtres dans le monde entier (pays en guerre non compris). Cependant, il ne s'agit là que d'une petite partie des infractions commises avec des armes à feu, que les malfaiteurs utilisent également pour menacer et perpétrer leurs actes criminels. Aucun pays n'est épargné par la violence liée aux armes à feu.

INTERPOL propose de puissants outils susceptibles d'aider les pays membres à obtenir des renseignements sur ces armes et à faire progresser les enquêtes par l'exploitation des informations figurant sur l'extérieur des armes et les données pouvant être recueillies à l'intérieur de celles-ci. L'utilisation combinée de ces outils aide les fonctionnaires des services chargés de l'application de la loi à empêcher la commission d'infractions avec usage d'arme à feu, à enquêter sur les affaires de ce type et à les élucider.

Pour avoir accès aux bases de données et aux services d'INTERPOL, contactez votre Bureau central national (B.C.N.) INTERPOL.



INTERPOL

- ▶ PROGRAMME SUR LES ARMES À FEU  
200 quai Charles de Gaulle  
69006 Lyon  
France  
Tel: +33 4 72 44 70 00  
Fax: +33 4 72 44 71 63  
E-mail: [firearms@interpol.int](mailto:firearms@interpol.int)  
[www.interpol.int/firearms](http://www.interpol.int/firearms)

- ▶ Twitter: @INTERPOL\_HQ
- ▶ YouTube: INTERPOLHQ
- ▶ WWW.INTERPOL.INT

